

Président, juges, procureur, avocat, huissier, tout le monde avait tourné la tête vers la porte, croyant, en entendant ce bêlement naturel, qu'un mouton égaré s'était introduit dans le sanctuaire de la justice.

Ce fut en vain que le président interrogea, supplia, menaça, il ne put tirer que bée ! de l'accusé, lequel fut relaxé comme idiot et irresponsable.

A quelques semaines de là, M. Patelin manda le berger et lui dit :

— Or ça, maintenant que je t'ai sauvé de la pendaison à laquelle tu méritais d'être condamné pour vol domestique, il faut me payer.

— Bée ! bée !

— C'est très bien ; mais nous ne sommes plus à l'audience et devant le juge, paye moi.

— Bée ! bée ! bée !

Le pauvre avocat, qui comptait sur les honoraires de cette cause pour s'acheter un habit dont il avait bon besoin, dut s'en passer, et se contenter de la monnaie de singe donnée par le berger.

* * *

J'ai connu dans ma petite enfance un vieillard qui, quoique né Français et baptisé chrétien, était le type de ces sémites dont on parle tant et si mal aujourd'hui. Il avait le nez crochu comme un bec de vieil aigle, et une houppe de si longue, si rapiécée et si graisseuse qu'on lui eût offert l'aumône si on ne l'eût pas connu pour un crésus. On dirait aujourd'hui un millionnaire, ou plus couramment un Rothschild. Tout le monde l'appelait le Juif. J'ai même oublié son nom de baptême et son nom de famille, tant je les ai entendus si rarement prononcer. Depuis un tiers de siècle, le juif prêtait à quinze, vingt et trente pour cent. Un de ces écorchés à la peau plus sensible que les autres, jeta des cris si perçants qu'il fut entendu de l'opinion publique, du procureur du roi et du juge d'instruction.

Dans la petite sous-préfecture où demeurait le juif, tout le monde fut d'avis qu'il ne s'en tirerait pas à moins de trente ou quarante mille francs et d'un à deux ans de prison ; tout se paye à la fin, et il devait tant d'intérêts accumulés sur le capital !

Nous avions compté sans M^e Robichon. Une caricature, très répandue il y a une vingtaine d'années, et qui représentait un avocat émergeant d'une pelote de ficelle, tenant d'une main un lis, symbole d'innocence, et désignant de l'autre son client, semblait faite exprès pour ce Berryer de sous-préfecture. M^e Robichon était un de ces avocats de petite ville qui ont souvent plus de talent que leurs collègues des cours d'appel et de la capitale. Ils végètent où ils sont nés et mariés, faute d'ambition et de protection ; mais vienne une occasion et ils montrent qu'ils sont capables de plaider mieux que le mur ou le puits mitoyen.